NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.3/44/L.65
17 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Botswana, Cameroun, Chine, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Guinée, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Qatar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre et Zambie : projet de résolution

Situation des réfugiés au Soudan

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 43/141 du 8 décembre 1988 et ses résolutions antérieures relatives à la situation des réfugiés au Soudan,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 43/141 1/, ainsi que le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 2/,

Sachant gré au Gouvernement soudanais des efforts qu'il fait pour accueillir, abriter et nourrir les réfugiés de plus en plus nombreux qui ont pénétré au Soudan depuis le début des années 60, ainsi que pour assurer leur protection et leur dispenser des services de santé et d'enseignement et autres services humanitaires,

---

1/ A/44/426.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 12 (A/44/12).

3p.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Consciente de la lourde charge que le peuple et le Gouvernement soudanais doivent supporter et des sacrifices qu'ils consentent pour accueillir plus d'un million de réfugiés, soit 7,5 % environ de la population totale du pays,

Notant avec une vive préoccupation que la grande majorité des réfugiés se sont spontanément installés dans diverses communautés urbaines et rurales à travers tout le pays et partagent ainsi avec la population autochtone des ressources et des services déjà maigres,

Se déclarant gravement préoccupée par les effets dévastateurs et multiples des calamités successives qui ont frappé le pays, depuis la sécheresse de 1984 jusqu'à l'infestation acridienne, en passant par les pluies diluviennes et les inondations, ce qui a aggravé une situation qui se détériorait déjà en raison de la présence de ce grand nombre de réfugiés,

Gravement préoccupée de constater que le Gouvernement soudanais doit non seulement faire face aux graves problèmes économiques et sociaux qui se posent actuellement, mais aussi s'occuper de plus de 1,5 million de personnes déplacées par suite des calamités successives et de la guerre civile dans le sud du pays,

Consciente des efforts faits par le Gouvernement soudanais pour lancer un vaste programme de relèvement afin de réparer les dommages causés par les catastrophes naturelles,

Considérant que cette grave situation fait que le Gouvernement soudanais est moins que jamais en mesure de s'acquitter de ses obligations à l'égard de sa propre population et qu'elle entraîne des conséquences encore plus graves quant à la capacité de ce gouvernement d'accueillir de nouveaux réfugiés et de leur donner asile,

Sachant gré aux Etats Membres et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales de l'assistance qu'ils ont apportée au programme pour les réfugiés au Soudan,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur la situation des refugiés au Soudan;

2. Prend acte également du rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et, en particulier, des nouvelles tendances dans le domaine de l'aide aux réfugiés et du développement;

3. Sait gré au Secrétaire général, au Haut Commissaire, aux pays donateurs et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales des efforts qu'ils font pour aider les réfugiés au Soudan;

4. Se déclare gravement préoccupée par les répercussions graves et multiples que la présence massive de réfugiés a sur la sécurité et la stabilité du pays, ainsi que par les effets fâcheux qu'elle a de façon générale sur son infrastructrure de base et sur son développement socio-économique;

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

5. Se déclare gravement préoccupée également par la diminution des ressources disponibles pour les programmes en faveur des réfugiés au Soudan et par les graves conséquences de cette situation quant à la capacité de ce pays de continuer à accueillir des réfugiés et de leur venir en aide;

6. Lance un appel aux Etats Membres, aux organes, organisations et organismes compétents des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et aux institutions financières internationales pour qu'ils fournissent au Gouvernement soudanais les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de projets d'aide au développement, en particulier ceux élaborés par le Programme des Nations Unies pour le développement, dans les régions où se trouvent des réfugiés;

7. Prie le Secrétaire général de mobiliser l'aide financière et matérielle nécessaire à la réalisation intégrale des projets en cours dans les régions où se trouvent des réfugiés;

8. Prie le Haut Commissaire de continuer à coordonner son action avec les institutions spécialisées compétentes en vue de regrouper les services essentiels fournis aux réfugiés là où ils sont installés et d'en assurer la continuité, ainsi que d'étudier les moyens d'assister les réfugiés qui se sont installés spontanément;

9. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, lors de sa quarante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'application de la présente résolution.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library